



Réunion du 10 décembre 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 79
Nombre de votants : 86

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Michel JESER (pouvoir à M. Jean-Jacques TEIXEIRA), Didier REY (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Véronique REMY (pouvoir à Mme Valérie PEYROUS), Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON (pouvoir à M. Bruno CIOSSE), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Louis-Philippe DUPOUY (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 7 : SCHEMA REGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (SRESRI) : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ DES COMPETENCES RELATIVES AU SOUTIEN A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE (CTEC-ESR)

Rapporteur : M. Jean-Pierre DUBREUIL

Conformément à ses statuts, la communauté de communes de Lacq-Orthez est compétente (compétence obligatoire) pour les actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté et en particulier en matière d'actions de développement économique d'intérêt communautaire. A ainsi été déclaré d'intérêt communautaire le soutien au développement de l'activité économique et agricole qui comprend la promotion de la recherche et du développement.

Les régions, en application des dispositions de l'article L. 1111-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), issues de l'article 3 de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, sont chargées d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

En application de l'ensemble de ces dispositions, la région Nouvelle-Aquitaine a élaboré et adopté, le 26 mars 2018, un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI). A la suite de cette adoption, un projet de convention territoriale d'exercice concerté (CTEC) relative à l'exercice de la compétence « Enseignement supérieur – Recherche » a été validé par la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) puis voté par le Conseil régional le 26 juin 2018.

La CTEC a donc pour objet de définir les objectifs de rationalisation et les modalités de l'action commune entre la Région Nouvelle-Aquitaine, les collectivités territoriales et leurs EPCI (dont la communauté de communes de Lacq-Orthez) en matière de soutien aux projets publics relevant du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, dans un objectif de coordination, de simplification et de clarification de leurs actions respectives, notamment quant à leurs interventions financières.

La communauté de communes de Lacq-Orthez continuerait, pour la période 2019-2022, à participer au financement de divers travaux de R&D ainsi qu'au développement du centre de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI) Lacq Odyssee.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** les termes de la convention territoriale d'exercice concerté des compétences relatives au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (CTEC-ESR) avec le conseil régional Nouvelle-Aquitaine,
- **d'autoriser** son Président à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2018